

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 588 du

23 JUL. 2014

Modifiant l'annexe de l'arrêté n°494 du 28 juillet 2013
fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine
« Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives »

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou-El-Hidja 1419 correspondant au 04 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 05 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités;
- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°129 du 04 juin 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine ;
- Vu l'arrêté n°129 du 06 mars 2013 portant création de la conférence des doyens par domaine ;
- Vu l'arrêté n°494 du 28 juillet 2013 fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » ;
- Vu le procès verbal de la réunion mixte présidents de Comité Pédagogique National de Domaine et présidents de la Conférence des Doyens par Domaine, tenue au siège de la Conférence Régionale des Universités de l'Est, université Constantine 1, en date du 3 au 5 mai 2014.

ARRETE

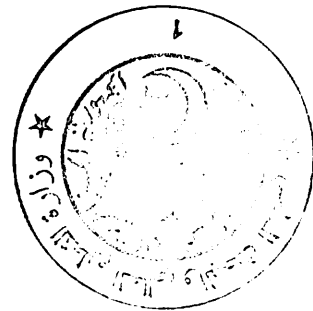
Article 1er : Le présent arrêté a pour objet de modifier l'annexe de l'arrêté n°494 du 28 juillet 2013, susvisé, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences et techniques des activités physiques et sportives», conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, les Présidents de Conférences Régionales des Universités et les Chefs d'établissement d'enseignement et de formation supérieurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

23 JUL. 2014

Fait à Alger le

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



**Annexe : Programme des enseignements du socle commun de Licence
Domaine " Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives "**

Semestre 1

Unités d'enseignements	Matières	Crédits	Coefficient	Volume horaire hebdomadaire			VHS (14-16 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
	Intitulé			Cours	TD	TP			Contrôle Continu	Examen
UE Fondamentale Code : UEF 1.1 Crédits : 18 Coefficients : 12	Athlétisme 1	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Gymnastique 1	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Natation 1	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Basketball	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Anatomie	3	2	1h30	1h30		42h00		X	X
	Histoire et philosophie des activités physiques sportives	3	2	1h30			21h00			X
UE Méthodologique Code : UEM 1.1 Crédits : 7 Coefficients : 4	Méthodologie de la recherche scientifique	7	4	1h30	1h30		42h00		X	X
UE Découverte Code : UED 1.1 Crédits : 3 Coefficients : 3	Science de l'éducation	1	1	1h30			21h00			X
	Introduction à l'entraînement sportif	1	1	1h30			21h00			X
	Introduction à l'activité physique sportive éducative	1	1	1h30			21h00			X
UE Transversale Code : UET 1.1 Crédits : 2 Coefficients : 2	Biochimie	1	1	1h30			21h00			X
	Langue étrangère : Langue anglaise 1	1	1	1h30			21h00			X
Total semestre 1		30	21	18h00	3h00	08h00	406h00			

**Annexe : Programme des enseignements du socle commun de Licence
Domaine " Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives "**

Semestre 2

Unités d'enseignements	Matières	Crédits	Coefficient	Volume horaire hebdomadaire			VHS (14-16 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
	Intitulé			Cours	TD	TP			Contrôle Continu	Examen
UE Fondamentale Code : UEF 1.2 Crédits : 18 Coefficients : 12	Athlétisme 2	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Gymnastique 2	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Natation 2	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Football	3	2	1h30		02h00	49h00		X	X
	Physiologie	3	2	1h30	1h30		42h00		X	X
	Introduction à la psychologie du sport	3	2	1h30			21h00			X
UE Méthodologique Code : UEM 1.2 Crédits : 7 Coefficients : 4	Techniques et méthodes de la recherche scientifique	7	4	1h30	1h30		42h00			X
UE Découverte Code : UED 1.2 Crédits : 3 Coefficients : 3	Introduction à l'activité physique sportive adaptée	1	1	1h30			21h00			X
	Introduction à la gestion et à l'administration sportive	1	1	1h30			21h00			X
	Introduction à l'information et à la communication sportive	1	1	1h30			21h00			X
UE Transversale Code : UET 1.2 Crédits : 2 Coefficients : 2	Informatique appliquée	1	1	1h30			21h00			X
	Langue étrangère : Langue anglaise 2	1	1	1h30			21h00			X
Total semestre 2		30	21	18h00	3h00	08h00	406h00			